





## [Focus juridique] L'obligation de sécurité du travailleur

Si la prévention des risques professionnels au travail demeure en premier lieu la responsabilité de l'employeur, le travailleur doit également répondre à un certain nombre d'obligations afin d'assurer sa santé et sa sécurité dans l'exercice de ses fonctions. La responsabilité qui lui incombe reste toutefois très encadrée.

La revue Travail et Sécurité propose un point sur ce sujet.

[En savoir plus](#)

---



Vous recevez ce courriel car vous êtes inscrit à notre flash prévention

Votre adresse électronique est précieuse | Nous nous engageons à la garder pour nous

[Notre politique de confidentialité](#)

[Gestion de l'abonnement](#) | [Désinscription](#)

CDG45 - 20 avenue des Droits de l'Homme - BP91249 - 45002 Orléans Cedex 1